

20 Mars 2008



La Chine, un colosse aux pieds d'argiles.

Rebecca SILLI
Avocat à la Cour
GIDE LOYRETTE NOUEL AARPI
HONG KONG



Jean Paul DESSERTINE
Associé / Administrateur
GROUPE GTI
ASIATIQUE EUROPEENNE
de **COMMERCE**

Bertrand MOREAU
Président
Centre de Recherches et d'Études
sur le Développement International en Asie
CREDIA



Modérateur : Frédéric Gallant

Groupe Clubs du Jeudi – DFCG Ile de France

**Club
du
Jeudi**



**Option
Finance**

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS

Bertrand MOREAU

Président

CREDIA

***Centre de Recherches et d'Études
Sur le Développement International en Asie***

CREDIA

Paris -Shanghai

ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION





LA CHINE

UN PIED D'ARGILE, UN PIED AGILE



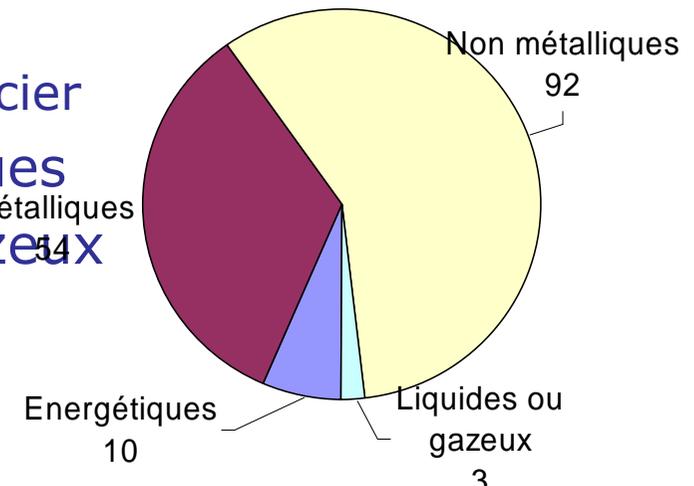


CHINE: un colosse de 9,6 millions km²

Un pays riche par la diversité de ses matières premières

– 159 types de minéraux exploités

- 10 minéraux énergétiques
 - Pétrole: 184 millions de tonnes; 6e mondial
 - Charbon: 2,4 millions de tonnes; 1er mondial
- 54 minéraux métalliques
 - Fer: 588 millions tonnes,
 - 1er producteur mondial acier
- 92 minéraux non métalliques
- 3 minéraux liquides ou gazeux





CHINE: un colosse de 9,6 millions km² (Suite)

- Un pays riche par la diversité de ses matières premières
 - 159 types de minéraux
 - Agriculture, une faible surface cultivable mais:
 - 500 millions de tonnes de grains; 20% mondial
 - 31 millions de tonnes d'oléagineux; 3e mondial
 - 111 millions de tonnes de plantes sucrières
 - 3,8 millions de tonnes de cotons
 - 53% cheptel mondial des porcins



CHINE: une population immense

- **Homogène**
 - 1 182 950 000 de HAN; 90,56%
 - 55 minorités ethniques
- **Rurale majoritairement**
 - Urbain: 562 120 000; 42,99%
 - Rural: 745 440 000; 57,01%
- **Répartition non équivalente**
 - Est: 373,9 personnes /km²
 - Centre: 154,44 personnes /km²
 - Ouest: 50,12 personnes /km²

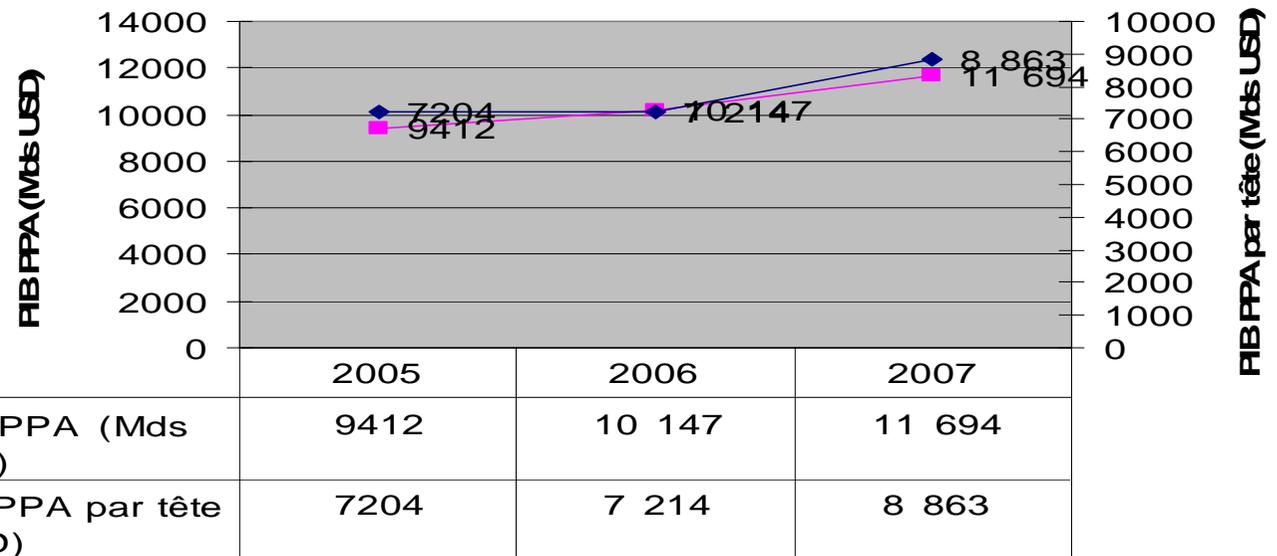
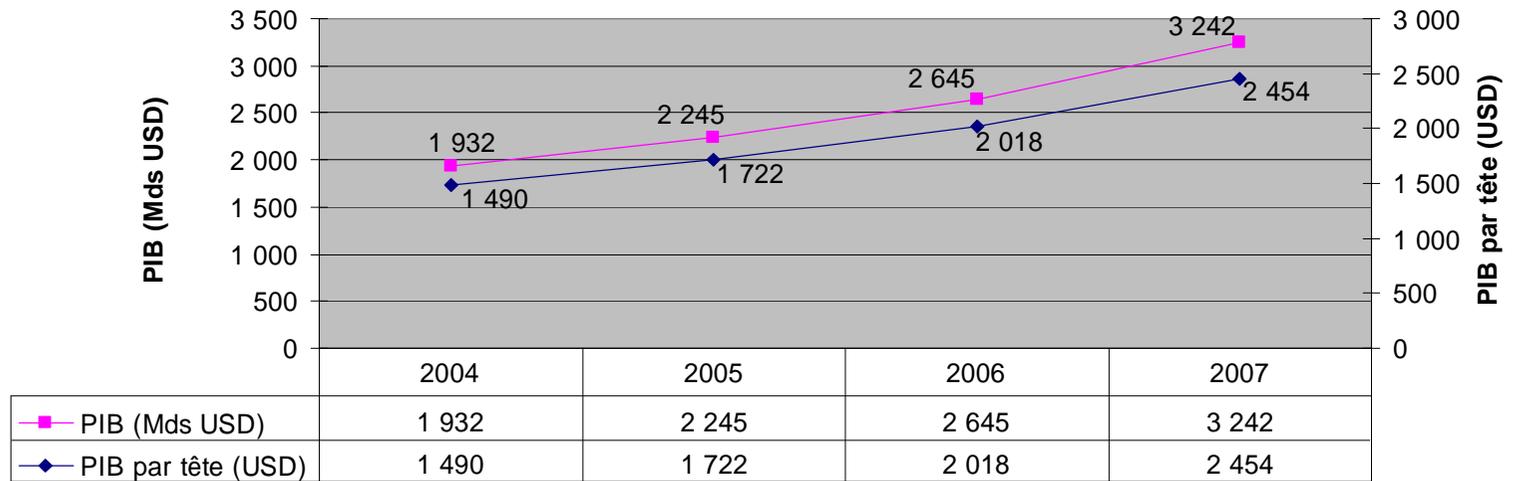


CHINE: une croissance rapide

- 4ème PIB mondial, (28ème en 1978),
5,5 % PIB mondial contre 1,5 % en 1993

	2004	2005	2006	2007	
PIB (Mds USD)	1 932	2 245	2 645	3 242	4ème mondial
PIB par tête (USD)	1 490	1 722	2 018	2 454	109ème
PIB PPA (Mds USD)		94124	10 147	11 694	2ème
PIB PPA par tête (USD)		7204	7 214	8 863	84ème

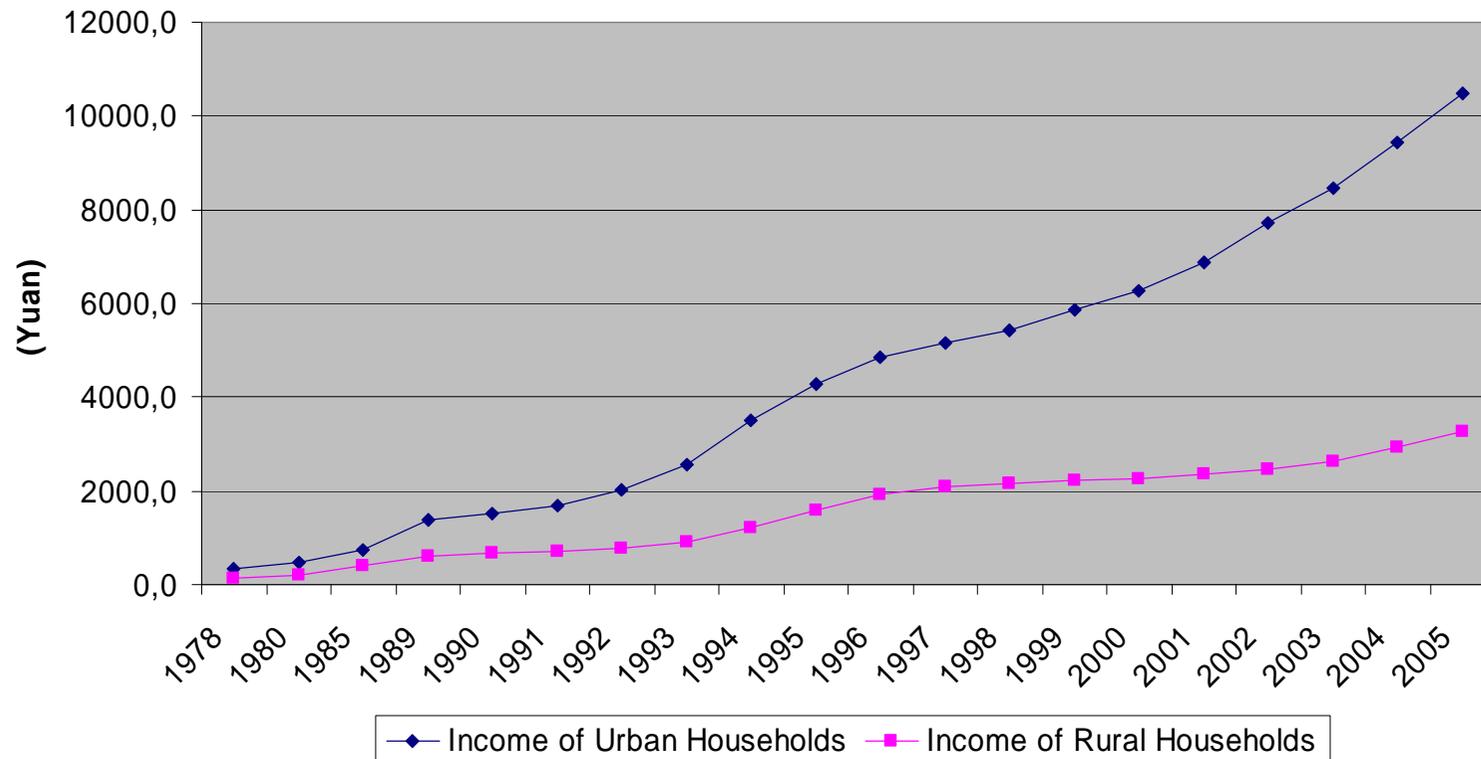
- 1ère phase de développement 1978-2001 Deng Xiao Ping 9.6% /an
- 2ème phase accélération due à l'intégration à l'OMC 2001
- 3e exportateur mondial
- 8e exportateur de services
- 3e pays d'accueil des IDE
- 3e importateur mondial
- 6e importateur de services
- 1ère réserve de change
- 2ème capitalisation boursière





Un pied d'argile l'écart de développement

- Ecart entre région urbaine et rurale
 - Ecart de revenu : 5:1 ou 6:1





Un pied d'argile l'écart de développement

- Ecart entre région urbaine et rurale
 - Ecart de revenu : 5:1 ou 6:1
 - Ecart de l'éducation : la population avec un diplôme du lycée 3.4:1; de la licence 43.8:1
 - proportion de la population sans sécurité médicale en 2004:
 - 32.3% dans les villes
 - 79.4% dans les régions rurales
 - Baisse du soutien aux agriculteurs : 13% en 1978, 9% de 1989 à 1994 ; 8% de 1995 et 1999, 7% entre 2000 et 2003



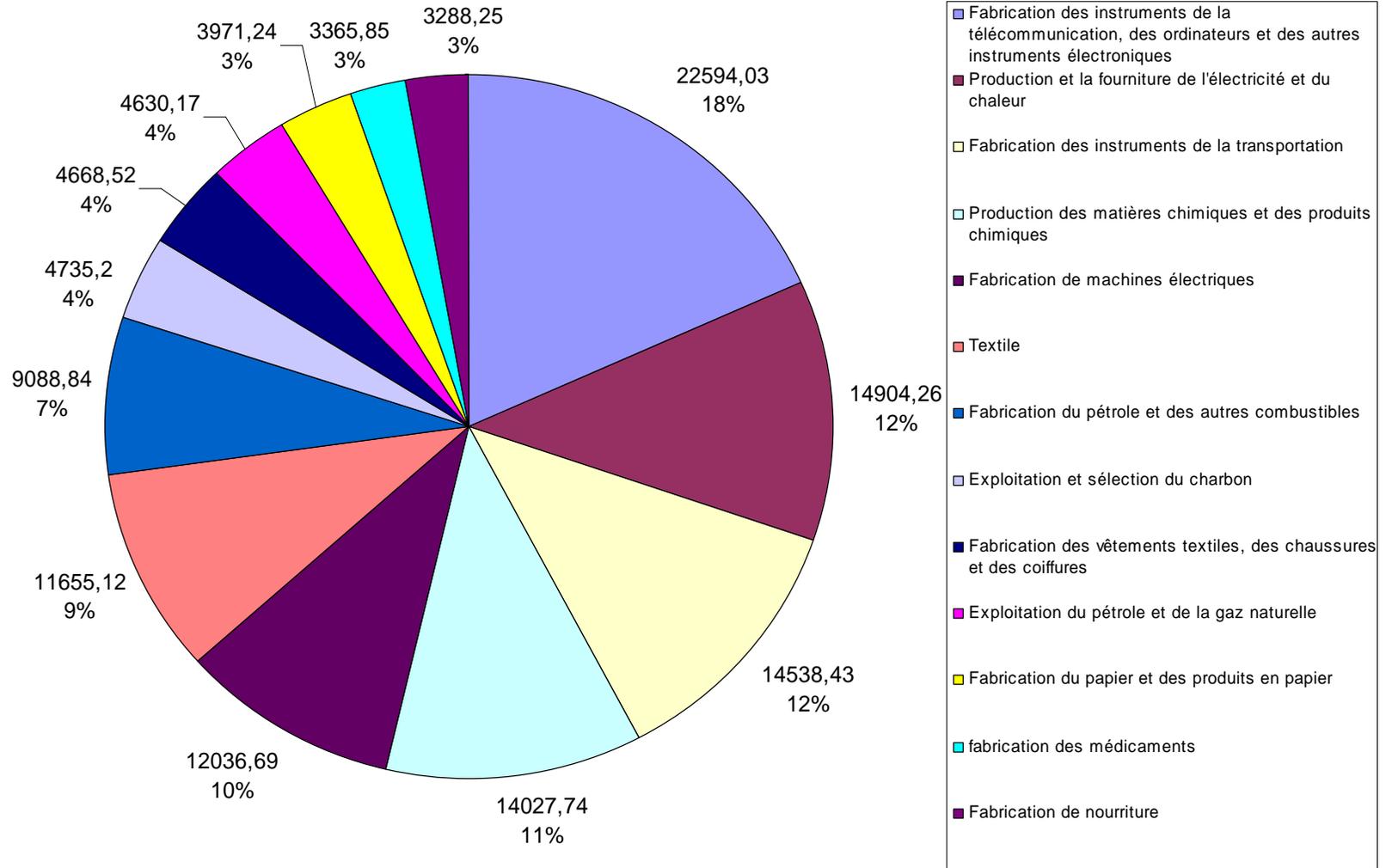
La Chine agile : la haute technologie

- En 2007, dépenses en R&D = 366,4 milliards yuans, 1.49% de PIB.
- En 2007, une série de grandes réalisations scientifiques et techniques: Le "ChanGer" module lunaire premier vol avec succès; 'assemblage du premier avion avec droits de propriété intellectuelle indépendants, Réacteur de fusion nucléaire
- En 2007, 587,000 demandes de brevet en provenance de Chine = 24,7% augmentation, y compris 153,000 demandes de brevet d'invention soit 25,1% d'augmentation;
- A partir de 2004, présence et investissements à l'étranger des champions chinois sur les marchés internationaux :Haier, TCL, Lenovo, Huawei et Changhong.



La Chine agile : la haute technologie

- Les zones technologiques
 - l'industrie de l'ordinateur et de logiciel à Pékin
 - le circuit intégré à Shanghai
 - l'information électronique à Shenzhen
 - la voiture et sa pièce à Changchun
 - la communication et le logiciel à Xi'an
 - la médecine biologique à Chengdu
 - Les telecom à Hangzhou
 - l'industrie photoélectrique à Wuhan
 - l'énergie verte à Tianjin, etc.





PARTENARIAT FRANCE CHINE

- Une bonne relation politique et un partenariat stratégique auguré par Jacques Chirac
- Des coopérations d'état: nucléaire civile 1982, sécurité civile et intérieure, judiciaire, universitaire, médicale, techniques etc...

MAIS:

- Des relations économiques et d'investissement qui ne sont pas au diapason même si un certain rattrapage depuis 2004
- Un fort déficit commercial depuis 2004

Travailler avec les chinois



- Les différences culturelles
- **La pensée occidentale** : elle s'appuie sur un modèle, son moyen est l'action, elle fabrique des héros, elle vise à détruire l'ennemi, il y a un Dieu dominateur et créateur, la volonté est une qualité, créatrice de tensions
- **La pensée traditionnelle chinoise** elle s'appuie sur le réel, son moyen est la transformation, elle cherche à paralyser l'ennemi, il y a un élément fondamental : le ciel qui suit son cours et ne dévie jamais, la patience est une vertu, préserve l'harmonie
- Les différences de comportement : l'Eloge de la Fadeur (d'après François Jullien, Philosophe)
- Le Confucianisme, comme morale garante de l'ordre social



Travailler avec les chinois

- la culture de l'indirect,
- l'importance des intermédiaires
- la courtoisie, le sens de l'accueil est un passage obligé, un préalable rituel de bon augure, **ENGAGEANT sans ENGAGEMENT**
- Le « OUI » chinois
- la logique chinoise non binaire
- Rester fermement patient et calme
- Ne pas rater d'échéances : les négociations lentes mais les dead-line sont respectées



Forces de la Chine

- Elle intègre la mondialisation
- Démarche multilatérale et multi-bilatérale
- Ouverture aux techniques, aux autres cultures
- Ouverture contrôlée aux IDE
- Intégration des systèmes et techniques étrangères tout en restant chinois
- Progrès scientifique comme axe de développement
- Capacité de rebond face à un problème
- Administration globalement efficace, pragmatique
- Secteur privé dynamique 60% du PIB
- La diaspora 24 ème province ?



Faiblesses de la Chine

- Difficulté de contrôle des Provinces par le gouvernement central
- Retard technologique qui se comble petit à petit
- Écarts sociaux et troubles : 80000 manifestations annuelles
- Environnement
- Très forte inflation naissante
- Corruption
- Système judiciaire



Forces et faiblesses de la FRANCE en CHINE

- Image globale de la France très positive mais insuffisamment exploitée : culture, savoir-vivre, patrimoine, romantisme, influence politique (multilatéralisme après l'Irak)

- Réussite des grands groupes

Mais:

- Produits et techniques moins bien perçus que Allemagne et USA
- Opérateur Français perçu par les chinois comme trop méfiant et frileux
- Lobbying insuffisant
- Manque de fraternité et de solidarité entre Français



Points Clefs de la REUSSITE

- Conformité de l'investissement avec les orientations du catalogue de l'investissement étranger (2007)
- Dépôt préalable des marques et brevets à l'office chinois de brevets et marques
- Choix de la structure et du lieu d'implantation
- Choix du partenaire éventuel
- Prendre en compte les modes de distribution
- Ressources humaines
- S'entourer, créer une dynamique de réseau et collective
- Investir dans la communication, le lobbying
- Attention aux prix

Club
du
Jeudi



Option
Finance

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS

MERCI !

CREDIA
Paris -Shanghai

ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION



**Club
du
Jeudi**



**Option
Finance**

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS

Jean Paul DESSERTINE

Associé

Groupe GTI



Administrateur

***ASIATIQUE EUROPEENNE
de COMMERCE***



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION



Club
du
Jeudi



L'EMPIRE DU MILIEU



AU MILIEU DU GUE

Option
Finance

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS

ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION





I – LA CHINE DOMINE L'ACTUALITE MONDIALE

1^{ère} population mondiale

mais 158^{ème} taux de fécondité

3^{ème} ou 4^{ème} PIB mondial

mais 109^{ème} PIB per capita

84^{ème} PIB per capita PPA

(Chine 2 460\$ -France 40 782\$ -USA 45594 \$)

1^{ère} réserve de change 1 520 milliards \$

1^{er} producteur mondial de TV, jouets et électroménager

1^{er} exportateur mondial de textiles



I – LA CHINE DOMINE L'ACTUALITE MONDIALE (2)

3^{ème} exportateur mondial (1 220 milliards \$)
mais 8^{ème} importateur mondial (960 milliards \$)

3^{ème} récipiendaire IDE
mais stock IDE 3% stock mondiaux
France 6%
USA 16%

2^{ème} capitalisation boursière 4 480 milliards \$
(New York 15 650 milliards \$)
(Euronext 4 220 milliards \$)

mais croissance 130% en 2006 – 97% en 2007
spéculation et forte correction probable.

Enfin interrogations persistantes sur les statistiques
chinoises.



II – MAIS SE DOMINE-T-ELLE ELLE-MÊME?

A) Maîtrise-t-elle ses échanges extérieurs ?

- « twin surplus » de la chine vs « twin deficits » US
→ risque d'ajustement brutal
- Tendance au découplage entre exportations asiatiques et situation économique américaine.
sauf Chine et Vietnam.
- Dépendance accrue entre Chine et pays asiatiques.
- Diversification des exportations chinoises
mais forte corrélation entre l'investissement en Chine et la croissance américaine.
- Echanges externes chinois proviennent à 59% d'entreprises à capitaux étrangers (part de valeur ajoutée locale entre 30 et 40%)
- Depuis 2000, frénésie de négociations entre *Chine et pays de l'ASEAN*.



II – MAIS SE DOMINE-T-ELLE ELLE-MÊME? (2)

B) Maîtrise-t-elle sa croissance ?

- Facteurs de dépendance au cours mondiaux
 - 2ème consommateur mondial de pétrole
 - 1er consommateur mondial de minerais et d'acier
- Risques et contraintes environnementales
 - 1er émetteur mondial de NO²
 - 2ème émetteur mondial de CO²
- Accélération des coûts et de l'inflation
 - Inflation entre 5 et 10% l'an (Produits alimentaires 11,3%, Viandes, volailles 35%)
 - Coûts salariaux entre 13 et 21% l'an
 - Réévaluation progressive du Yuan/\$: 7 à 8 % l'an
 - Augmentation possible prix en \$: 18% l'an



II – MAIS SE DOMINE-T-ELLE ELLE-MÊME? (3)

- Tensions sur la main d'œuvre
 - Un marché du travail très segmenté avec une forte croissance du secteur informel.
 - Des pénuries de main d'œuvre qualifiée et des hausses de salaire.
 - Des cadres à fidéliser exigeant en termes de salaire et de conditions de travail.
 - Une compétitivité générale encore dépendante de la partie « immergée » (40% emploi urbain informel).
 - Un contrôle difficile des migrations internes
 - retournement démographique vers 2015.



II – MAIS SE DOMINE-T-ELLE ELLE-MÊME? (4)

Consommation, épargne et classe moyenne.

- La consommation contribue pour moins de 50% au PIB.
- L'épargne donc pour 50% dont 30% du revenu moyen des ménages.
- La classe moyenne constitue 19% de la population urbaine, soit 105 millions et augmente de 20 millions par an.
- Epargne des ménages augmente (35% pour les 10% les plus riches).

car 3 « montagnes » : éducation des enfants
acquisition du logement
soins médicaux

- Insécurité économique et inégalité sociales résultant d'un « choix » politique.
- Epargne des entreprises résulte de l'intensification capitaliste, de la technologie, de l'inadéquation de l'offre de crédit

baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée
(de 58 à 50% en 10 ans).



II – MAIS SE DOMINE-T-ELLE ELLE-MÊME? (5)

- Usine du monde en surchauffe ?
 - secteurs en surcapacité (acier, ciment, BTP...).
 - goulets d'étranglement (transports, énergie).
 - spéculation foncière.
 - industrie plus de 50% du PIB (25% en Inde).
 - excès de liquidités entraîne surinvestissement, et faible rendement des Bons du Trésor américain.
 - inégalités persistantes entre zones côtières et rurales.
 - absence de protection sociale.

- Bilan favorable de l'adhésion à l'OMC
 - révision de plusieurs milliers de lois et règlements
 - droits de douane abaissés
 - ouvertures aux investisseurs, commerce, assurance, banque mais propriété industrielle, cours de change.

Malgré les spécificités chinoises la «société harmonieuse chinoise» présente les caractéristiques du développement capitaliste de la fin du XIXème Siècle.



A) Un point de fragilité de l'économie chinoise

- Des banques d'Etat dominantes dans une économie très bancarisée
 - mais un portefeuille de créances douteuses qui impose des recapitalisations régulières.
 - Selon la CBRC quatre défis :
 - ✓ croissance incontrôlée des crédits Moyen et long terme conséquence du surinvestissement
 - ✓ prêts mal garantis et risques latents
 - ✓ carence dans l'analyse et la gestion des risques
 - ✓ insuffisance informatisation.
- Depuis le 11 décembre 2006 (OMC) ouverture aux banques étrangères
 - Possibilité d'installation sur tout le territoire.
 - Services en Yuan pour tout type de clientèle mais coût élevé en capital.



III – UN CAS : LE SYSTÈME FINANCIER ET BANCAIRE (2)

- Plus de 70 banques étrangères en Chine
mais 2% des actifs bancaires
- Préférence aux prises des participations dans des banques locales (limité à 20%)
Ex : HSBC, Citi, BOA, RBS, etc....
- Une ouverture trop rapide risque pour les banques chinoises
 - Offre de meilleurs services
 - Accès au dépôt en Yuan
 - Eviction des banques locales et dégradation de leurs ratios (créances douteuses)
- En cas d'arrêt de la croissance (analyse du CAg)
 - Scénarii à la japonaise, coréenne, indonésienne et brésilienne



III – UN CAS : LE SYSTÈME FINANCIER ET BANCAIRE (3)

B) Les questions du cours du change du Yen.

- Le niveau de change n'est pas déterminant pour l'exportation chinoise.
 - Guerre des prix internes
 - Compétitivité liée à la chaîne de production asiatique
 - Déficit chinois avec ses partenaires asiatiques
- Effet négatif d'une réévaluation sur le système financier et bancaire.
 - Dévalorisation des réserves et des créances en devises du système bancaire
 - Dévalorisation des recapitalisation des banques
 - Stimulation de la spéculation (« hot money »)
 - Mais : sans réévaluation la PBOC peut-elle contrôler la base monétaire et stériliser les afflux de capitaux?
- Risques élevés d'investir sur les marchés financiers chinois pour les étrangers.



IV – LA FRANCE ET LA CHINE

A) Des échanges en croissance irrégulière et une part de marché stable.

- Exportateurs environ 12 milliards €
Importateurs environ 28 milliards €
Déficit environ 16 milliards €

- Assez bonne répartition
 - biens de consommation 20%
 - biens d'équipement 40 à 50 %
 - biens intermédiaires 30%

- Parts de marché française en Chine entre 1,30 et 1,40%
Parts de marché chinoise en France autour de 5,5%
(près de 50% en biens de consommation)

- La Chine est redevenue en 2007 le premier pays en contrats garantis (plus de 3 milliards €)
mais un plafond élevé consommé à 40% seulement et trois secteurs prioritaire énergie, ferroviaire, environnement.



IV – LA FRANCE ET LA CHINE (2)

B) Des investissements français modestes

- Flux en 2006 320 milliards € 0,3% des IDE françaises
- Stock 3 milliards € soit 0,5% stock IDE français et 0,8% IDE en Chine
- France 15^{ème} investisseur en Chine, 4^{ème} européen
- Mais 857 entreprises françaises en Chine, 1798 implantations 250 000 salariés et 85% de la production pour le marché local



C) Des investissements chinois faibles mais sous estimés

- Quelques millions d'euros par an, un stock de 144 millions €
- Chine 53^{ème} investisseur en France
mais transit par Hong Kong multiplié par 20 (?)



D) Une présence financière diversifiée

- Les grandes banques : stratégie de niche, banques régionales
- Les assureurs : partenariat Coface avec Ping An (2^{ème} assureur chinois).





V- CONCLUSIONS

- Une Chine sans fantasmes.
 - D'abord un immense marché.
 - Un climat d'affaires encore difficile (83ème pays pour la protection des investissements)
 - Des fragilités et des dépendances sous-estimées
 - Des originalités culturelles réelles mais en déclin.

Mais surtout venue historiquement trop tard pour poursuivre un modèle de développement en vérité plus classique que spécifique.

...Et un budget militaire qui augmente de 18% par an!

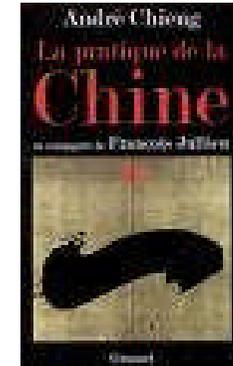


A LIRE

La Pratique de la Chine

André Chieng

Grasset



L'économie de la Chine

Françoise Lemoine

La Découverte



Chine: Affaires ou ne pas faire

CCE

Comment échouer en Chine

Jean Claude Peter

L'Harmattan



**Club
du
Jeudi**



Rébecca SILLI

Avocat à la Cour



GIDE LOYRETTE NOUËL AARPI

***Option
Finance***

HONG KONG

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION



Club
du
Jeudi



Option
Finance

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS

LES RECENTES REFORMES EN DROIT CHINOIS

ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION



Club
du
Jeudi



Option
Finance

échanges
LA REVUE
DES DIRIGEANTS
FINANCIERS

- 1. Réforme du droit des sociétés***
- 2. Réforme fiscale***
- 3. Réforme du droit du travail***

ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION



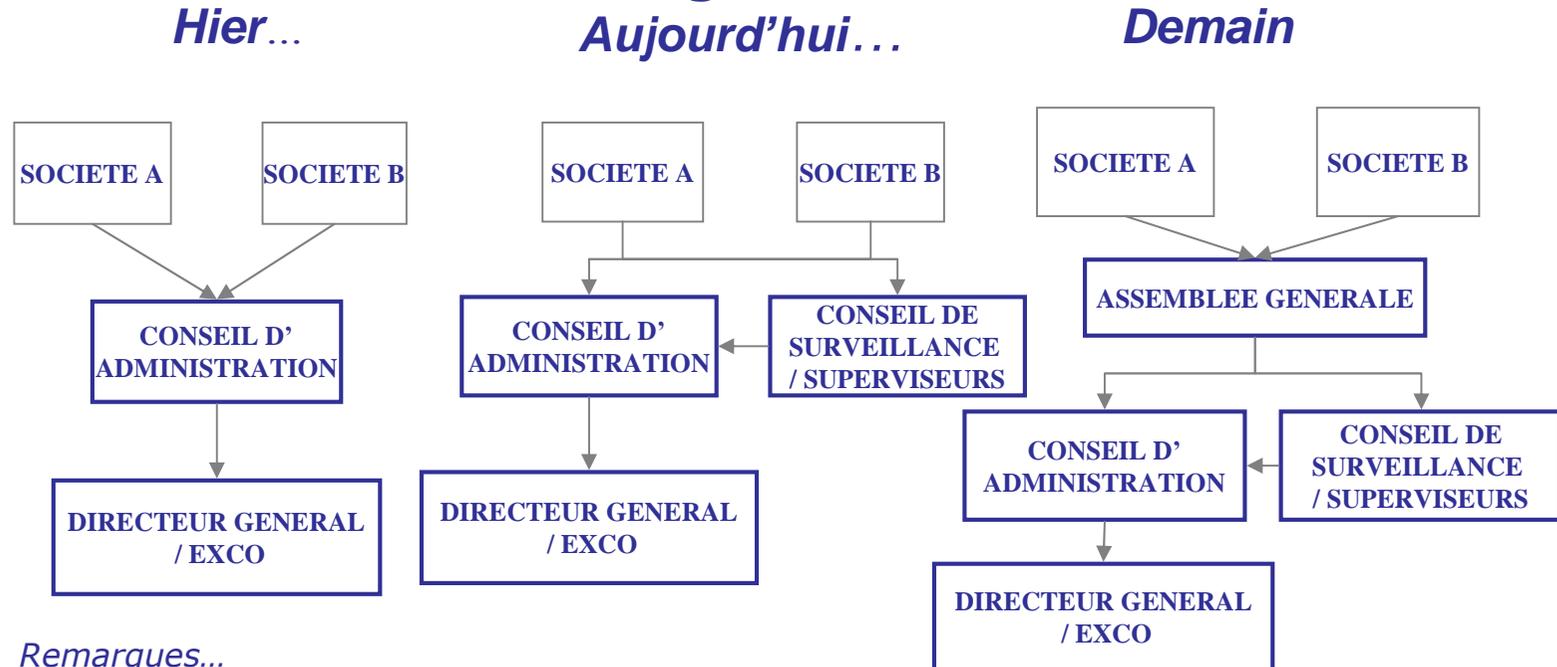


1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES *Objectifs et impacts sur les EIE*

1. Une nouvelle **Loi sur les Sociétés** a été adoptée le 27 octobre 2005, et est applicable depuis le 1er janvier 2006.
2. **Objectifs:** moderniser le droit des sociétés chinois, notamment en s'inspirant des expériences étrangères, s'agissant en particulier de la *corporate governance*, de la protection des minoritaires et des relations entre les actionnaires.
3. **Application de la réforme du droit des sociétés aux Entreprises à Investissement Étranger (EIE):** cette réforme affecte notamment les projets à investissement étranger sur les aspects suivants:
 - Organes de gestion
 - Capital Social Minimum
 - Nature des Apports
 - Libération du capital



1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES *Joint Ventures (EJV – CJV): nouveaux organes de gestion*



Remarques...

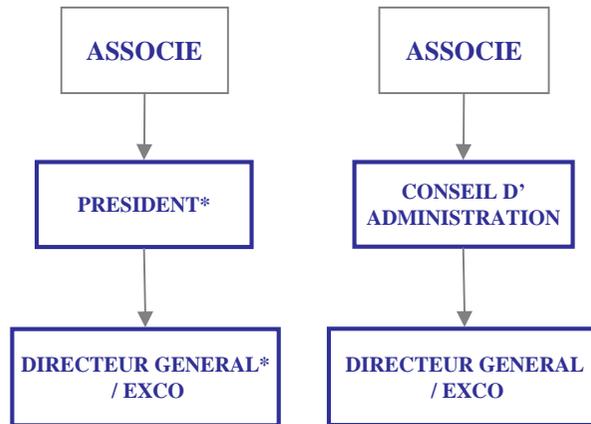
- Application : toute EJV / CJV nouvelles ou existantes, toutefois période transitoire pour les EJV / CJV existantes.
- Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de celles de représentant légal.
- La pratique des autorités administratives peut varier d'une localité à une autre.

1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES

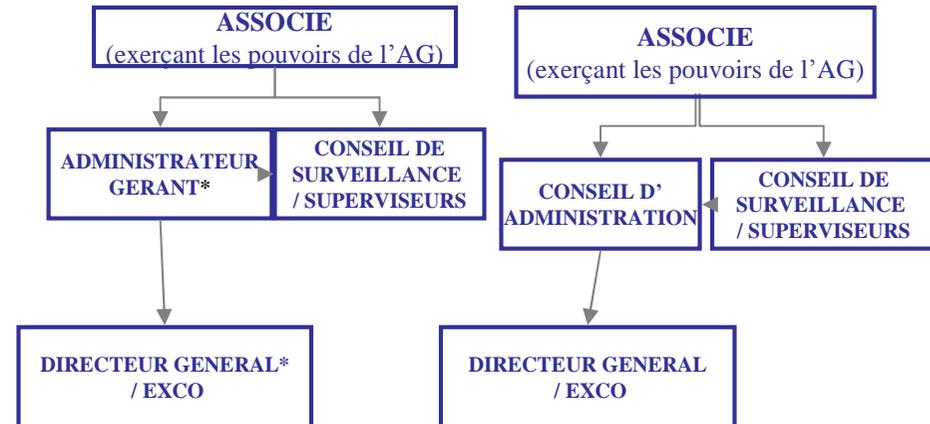
WFOE: nouveaux organes de gestion



Hier...



Aujourd'hui



* Fonctions pouvant être cumulées

Remarques...

- Application : toute WFOE nouvelles ou existantes, toutefois période transitoire pour les WFOE existantes.
- Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de celles de représentant légal.
- La pratique des autorités administratives peut varier d'une localité à une autre.



1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES

Capital social minimum

Hier...

	CAPITAL SOCIAL MINIMUM
Services	100.000 RMB
Vente au détail	300.000 RMB
Production / Vente en gros	500.000 RMB

Aujourd'hui

	CAPITAL SOCIAL MINIMUM
Société	30.000 RMB
Société Unipersonnelle	100.000 RMB

Remarques...

En principe, application de ces montants aux EIE, sous réserve :

- que ces montants permettent de satisfaire les besoins financiers de la société, en tenant compte des ratios dette / capitaux propres toujours applicables aux EIE ; en pratique, les autorités administratives locales continuent d'exiger un montant supérieur ;
- que des réglementations propres à l'investissement étranger dans certains secteurs d'activité n'impose pas un montant minimum supérieur.



1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES

Nature des apports

Hier...

NATURE DES APPORTS

- Numéraire
- Actifs immobilisés (équipements, bâtiments et terrains)
- Actifs intangibles (marques, brevets, know-how...) dans la limite de 20% du capital social

Aujourd'hui...

NATURE DES APPORTS

- Numéraire représentant au moins 30% du capital social
- Actifs immobilisés (équipements, bâtiments et terrains)
- Actifs intangibles (marques, brevets, know-how...)
- Tout autre actif susceptible de valorisation (apport de titres?)

1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES

Libération du capital social



Hier...

	DÉLAIS DE LIBÉRATION
Création	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Libération en une tranche</u> : dans les 6 mois de l'émission de la Licence d'Activité. ➤ <u>Libération en plusieurs tranches</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15% dans les 90 jours de l'émission de la Licence d'Activité ; ▪ le reste dans les 3 ans à compter de l'émission de la Licence d'Activité.
Augmentation de capital	➤ Règles identiques

Aujourd'hui...

	DÉLAIS DE LIBÉRATION
Création	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Libération en une tranche</u> : dans les 6 mois de l'émission de la Licence d'Activité. ➤ <u>Libération en plusieurs tranches</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15% dans les 90 jours de l'émission de la Licence d'Activité ; ▪ le reste dans la limite de 2 ans à compter de l'émission de la Licence d'Activité.
Augmentation de capital	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 20% dans les 30 jours de l'approbation MOFCOM; ➤ Le reste dans les 2 ans à compter de l'émission de la Licence d'Activité.



1. REFORME DU DROIT DES SOCIETES

Autres nouveautés

- Avant la nouvelle Loi sur les Sociétés, une EIE ne pouvait investir plus de 50 % de son actif net dans des filiales. La nouvelle Loi supprime cette contrainte. L'application aux EIE reste incertaine dans la mesure où cette suppression est confirmée par la SAIC, mais pas par le MOFCOM.
- Suppression de l'enregistrement des bureaux de liaison, en vue de leur remplacement, à terme, par des succursales.
- Simplification du régime d'enregistrement des succursales.



2. REFORME FISCALE

Objectifs de la réforme

- La promulgation de la nouvelle **Loi sur l'Impôt sur le Revenu des Entreprises** (la "Nouvelle Loi") est la réforme majeure de l'année 2007.
 - La Nouvelle Loi **s'applique aux revenus perçus à compter du 1er janvier 2008.**
 - Elle vise à **unifier** le traitement fiscal des entreprises à investissement domestique et étranger.
 - Un règlement d'application adopte le **6 décembre 2007** est venu préciser les modalités de la réforme, bien que de nombreux points restent à préciser par des circulaires ultérieures.





2. REFORME FISCALE

Notion de résidence fiscale

- Les entreprises résidentes sont définies comme des entreprises :
 - établies en Chine continentale, ou
 - établies hors de Chine continentale, mais dont la « direction effective » est assurée en Chine continentale (ex : administrateurs et personnel de direction basés en Chine).
- Les **entreprises résidentes** sont imposées sur leurs **revenus mondiaux**.
- Les **autres entreprises** sont imposées uniquement sur leurs **revenus de source chinoise**.



2. REFORME FISCALE

Taux d'imposition

- Ancien taux de droit commun : 33 % (30% + 3%).
- **Le nouveau taux de droit commun est de 25 %**
- Les "entreprises de taille modeste » dégageant des profits peu élevés bénéficieront d'un taux réduit de 20 %.
- Taux général de RAS à 10% applicable aux revenus passifs (dividendes, redevances, intérêts, plus-values, ...) de source chinoise perçus par des entreprises non-résidentes.



2. REFORME FISCALE

Régimes préférentiels

- **Suppression de la plupart des anciens régimes préférentiels**
- **Nouveaux régimes préférentiels** pour:
 - les entreprises high-tech
 - les dépenses de R&D
 - les entreprises de capital-risque
 - les investissements dans des équipements de protection environnementale, d'économies d'eau et d'énergie





3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL

Objectifs

La nouvelle ***Loi sur le Contrat de Travail*** a été adoptée le 29 juin 2007 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Contexte général: deux autres lois réformant le droit chinois du travail ont été adoptées en 2007:

- Loi sur la promotion de l'emploi
- Loi sur la résolution des litiges en droit du travail



3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL

La conclusion du contrat de travail

- **Le contrat de travail doit faire l'objet d'un écrit**
 - Réaffirmation d'un principe
 - Signature du contrat dans le mois de la prise de fonctions
 - Sanction : versement au salarié du double de son salaire (période travaillée > 1 mois), contrat à durée indéterminée (période travaillée > 1 an)
- **Période d'essai**
 - Durée maximale de la période d'essai déterminée en fonction de la durée du contrat
 - Contrat de plus de 3 mois et de moins d'1 an : maximum 1 mois
 - Contrat entre 1 et 3 ans : maximum 2 mois
 - Contrat de plus de 3 ans et CDI : maximum 6 mois
 - Interdiction de renouveler la période d'essai
 - Garantie d'un salaire minimum pendant la période d'essai
 - Résiliation du contrat par l'employeur subordonnée à la preuve de l'incompétence du salarié



3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL

La clause de non-concurrence

- **Conditions de validité de la clause de non-concurrence :**
 - Accord des parties sur son champ d'application et son périmètre géographique
 - Durée maximale de 2 ans
 - Limitation à certaines catégories de salariés (managers et techniciens seniors et salariés soumis à une obligation de confidentialité)
 - Contrepartie financière payée mensuellement après la fin du contrat et pendant toute la durée de l'obligation de non-concurrence
- **Clause pénale** réparant le préjudice subi par l'employeur du fait de la violation par l'employé de l'obligation de non-concurrence
- En cas de litige, **appréciation par les juges du caractère "raisonnable"** de la clause de non-concurrence



3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL

Le contrat de travail à durée déterminée

- **Limitation du recours au CDD:**
 - Maximum de 2 CDD consécutifs: si un employeur souhaite continuer à employer une personne à la fin de son 2^e CDD, un CDI devra être conclu
 - Durée maximale de 10 ans
 - Sanction à l'expiration du terme du CDD illégal: indemnité égale au double de l'indemnité normalement due
- **Indemnisation du non-renouvellement du CDD :** principe d'une indemnité, sauf refus du salarié de prolonger la relation de travail à des conditions au moins équivalentes
- **Conclusion : le CDD devient moins avantageux pour l'employeur**



3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL *Le licenciement (1/2)*

- **Calcul de l'indemnité de fin de contrat en fonction de l'ancienneté du salarié :**
 - Maintien de la règle d'1 mois de salaire pour chaque année complète de travail
 - Maintien du plafond de 12 mois de salaire
 - Ajout d'un nouveau plafond : si le salaire est supérieur à 300 % du salaire moyen de l'année précédente dans la municipalité où est exécuté le contrat de travail, l'indemnité doit être calculée sur la base de ces 300 %
- **Sanction du licenciement irrégulier :**
 - A la demande du salarié, réintégration dans l'entreprise
 - En l'absence d'une telle demande ou en cas d'impossibilité d'exécution du contrat, versement du double de l'indemnité normale de fin de contrat



3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL *Le licenciement (2/2)*

- **Interdiction de licenciement :**
 - Salariées enceintes, salariés en incapacité de travail à la suite d'un accident du travail, etc.
 - Ajout d'une nouvelle interdiction: salariés ayant travaillé au sein de l'entreprise au cours d'une période continue supérieure à 15 années et se situant à moins de 5 années de l'âge légal de la retraite
- **Redéfinition du licenciement pour motif économique :**
 - Licenciement d'au moins 20 salariés ou 10 % de l'effectif
 - Ajout de nouveaux motifs de licenciement (exemple : délocalisation due à la pollution, innovation technologique)
 - Maintien prioritaire de l'emploi de certaines catégories de salariés



3. REFORME DU DROIT DU TRAVAIL *Le rôle des syndicats*

- **Procédure de licenciement :**
 - Information du syndicat des motifs de tout licenciement 30 jours avant le commencement de la procédure
- **Convention collective :**
 - Signature obligatoire d'une convention collective par l'employeur
 - Pouvoir du syndicat pour représenter les salariés
 - Incitation à la signature de contrats collectifs sectoriels ou visant à protéger spécifiquement les intérêts des femmes salariées
- **Règlement Intérieur :**
 - "*Discussion*" et "*négociation équitable*" avec le syndicat lors de l'établissement du règlement
 - Pouvoir d'objection contre toute règle jugée "*inappropriée*"



ANNEXE 1 NOUVEL ARRANGEMENT FISCAL HONG KONG - CHINE

La principale conséquence de l'entrée en vigueur de l'Arrangement est la mise en place de plafonds de retenue à la source sur les revenus passifs Chine – Hong Kong :

- 5 % sur les dividendes en cas de participation >25 %,
- 10 % sur les dividendes dans les autres cas,
- 7 % sur les intérêts,
- 7 % sur les redevances.



ANNEXE 2 LE COUT DU TRAVAIL EN CHINE : LE NIVEAU DES SALAIRES – QUELQUES EXEMPLES



Salaire mensuel	Pékin	Shanghai	Guangzhou	Shenzhen	Chengdu
Salaire minimum	730 RMB	840 RMB	780 RMB 860 RMB (à partir d'avril 2008)	850 RMB (SEZ) 780 RMB	650 RMB 550 RMB
Salaire moyen	3 008 RMB	2 464 RMB	3 018 RMB	2 926 RMB	1 608 RMB

1 RMB = 0,096 EURO, soit 1 EURO = environ 10 RMB

Le salaire mensuel correspond à un emploi à temps plein



ANNEXE 3 LE COUT DU TRAVAIL EN CHINE: LE NIVEAU DES COTISATIONS SOCIALES

Cotisations sociales	Beijing		Shanghai	
	Employeur	Salarié	Employeur	Salarié
Vieillesse	20%	8%	22%	8%
Maladie	10%	2%	12%	2%
Chômage	1,5%	0,5%	2%	1%
Accidents du travail & maladies professionnelles	0,2 à 3%	-	0,5 à 3%	-
Maternité	0,8%	-	0,5%	-
Fonds de logement	8%	8%	7%	7%
TOTAL	40,5% à 43,3%	18,5%	44% à 46,5%	18%

Les cotisations patronales ont pour assiette la masse salariale

Les cotisations salariales ont pour assiette le salaire individuel de l'employé



ANNEXE 4 NOUVELLE LOI FISCALE : REGIME TRANSITOIRE

Date d'approbation	Mesures transitoires applicables au 1er janvier 2008	
Avant le 16 mars 2007	<i>Taux d'imposition</i>	
	Ancien taux égal ou supérieur à 25 %	Application du nouveau taux de droit commun de 25 %
	Ancien taux inférieur à 25 %	Augmentation progressive sur 5 ans pour atteindre le taux de 25 %
	<i>Période d'exonération et de réduction</i>	
	Déjà commencée	Se poursuivra jusqu'à son expiration
	N'a pas commencé	Sera réputée commencer le 1er janvier 2008 et se poursuivra jusqu'à son expiration
A compter du 16 mars 2007	Application du nouveau taux de droit commun de 25 %	
	Pas de période d'exonération et de réduction	